



Publié par le Centre International  
de Référence pour les droits de l'enfant  
privé de famille

# Bulletin mensuel

N° 195  
OCTOBRE 2015

## EDITORIAL

### Les chiffres, les objectifs et les indicateurs, tout le monde en parle ...

*Cet éditorial souligne l'importance et les difficultés liées à la collecte de données exactes sur les enfants privés de leur famille ou en risque de l'être, une question qui devrait idéalement faire partie des discussions globales relatives aux objectifs de développement durable (ODD).*

Il ne fait aucun doute que les chiffres et les indicateurs tels que l'indice de masse corporelle, l'âge ou les années d'expérience, peuvent être révélateurs de qui nous sommes et de nos besoins. L'absence de tels chiffres peut dès lors soulever des questions relatives à l'état de santé ou aux qualifications. De manière analogue, en matière de protection de l'enfant, et en particulier pour les professionnels du domaine de la prise en charge alternative et de l'adoption, les données existantes ou manquantes peuvent dévoiler ou masquer certaines réalités et difficultés auxquelles les enfants sont confrontés.

#### Objectifs de développement durable (ODD)

Après trois ans d'intenses négociations, l'importance des chiffres et des indicateurs qualitatifs a attiré l'attention du monde entier avec l'adoption des 17 Objectifs de développement durable (ODD) par les Nations unies en septembre 2015. Les 169 objectifs spécifiques qui s'inscrivent dans le cadre de l'agenda «[Transformer notre monde – l'Agenda 2030 pour le développement durable](#)», soulèvent quant à eux des interrogations quant à la possibilité de traiter

de manière efficace l'éventail des questions couvertes par ces objectifs, qui vont de la pauvreté à la santé, en passant par le changement climatique et la violence contre les enfants. Une difficulté supplémentaire sera de se mettre d'accord sur des indicateurs mondiaux, dont le nombre prévu pour mars 2016 s'élève actuellement à plus de 300.

#### Données manquantes

Si ces buts et objectifs sont louables – particulièrement le but visant à ce que «personne ne soit laissé pour compte dans le développement global» –, il est probable que les enfants privés de famille fassent partie des groupes les plus vulnérables oubliés, en raison de l'inadéquation des mécanismes de mesure. Malgré les recommandations systématiques du Comité des droits de l'enfant des Nations unies en vue d'améliorer la situation, la grande majorité des pays ne disposent pas de système fiable de collecte de données, ni de moyens d'y parvenir. Même lorsque la volonté politique est présente et que de tels systèmes sont en place, les efforts demeurent souvent à un niveau régional et révèlent des divergences dans la collecte de données, une situation qui rend



32 Quai du Seujet ■ 1201 Genève ■ Suisse  
irc-cir@iss-ssi.org ■ www.iss-ssi.org

difficile l'obtention d'une vue d'ensemble nationale. L'absence d'identification précise des besoins rend complexe la planification et l'octroi de ressources adéquates à la population et aux situations visées. En outre, le fait de disposer de statistiques ventilées présente de nombreux avantages dont celui de mesurer la bonne mise en œuvre du principe de subsidiarité dans le domaine de l'adoption.

### **Tendances en matière d'adoption**

Dans ce contexte et fidèle à sa tradition annuelle, le SSI/CIR a procédé au recueil annuel des statistiques relatives aux adoptions internationales disponibles, en se basant sur les données fournies par les pays d'accueil (voir page 6). Cependant, ces chiffres globaux manquent de précisions à certains niveaux. Selon notre expérience, le nombre d'enfants déclarés adoptables est souvent surestimé, la majorité des enfants vivant en institution et pour lesquels l'adoption est envisagée ayant un parent en vie dont ils ont été séparés en raison de la pauvreté. De même, certains enfants sont déclarés adoptables, par le directeur de l'institution par exemple, sans évaluation juridique et psychosociale adéquate; d'autres le sont même sans consentement de leurs parents ou par le biais de mesures illicites. Paradoxalement, le nombre d'enfants qui pourraient bénéficier d'un projet d'adoption est sous-estimé en raison de discrimination, par exemple à l'égard d'enfants handicapés (voir p.12), d'appartenance à certains groupes ethniques, ou encore lorsque les politiques nationales sont inadéquates (voir page 10).

### **Appel à l'action**

Pour garantir que les enfants privés de famille figurent au rang des priorités parmi

les milliers d'intérêts concurrents en jeu dans l'agenda des ODD, un appel à l'action a été lancé par la Fondation LUMOS à travers une lettre conjointe ouverte adressée à la Commission statistique des Nations unies. Plus de 30 organisations, dont le SSI, ont contribué à la rédaction de cette lettre qui stipule que «Tous les enfants comptent, mais tous les enfants ne sont pas comptés. Par conséquent, certains des enfants les plus vulnérables au monde ont été largement rayés de la carte statistique des Nations unies, à savoir les enfants privés de leur famille ou en risque de l'être, les enfants qui vivent en institution ou dans la rue, les enfants victimes de trafic, les enfants séparés de leurs familles suite à un conflit ou une catastrophe naturelle, ou enfin les enfants enrôlés dans des groupes armés. Hormis les estimations éparses de certains pays, il n'existe que des données restreintes sur le nombre d'enfants qui vivent dans ces circonstances précaires.»

**Le SSI espère vivement que la Commission statistique des Nations unies prendra en compte les deux recommandations principales visant à «garantir que les enfants vivant en dehors de leur famille et/ou ne bénéficiant pas d'une prise en charge parentale soient représentés dans les données ventilées» et à «améliorer et développer les méthodologies de collecte des données afin de garantir que tous les enfants soient représentés».**

L'équipe du SSI/CIR  
Octobre 2015

